



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202423-DE

S²LOW 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2024/23_Finances

Adoption du budget primitif 2024_Budget principal

Monsieur le Maire,

DONNE lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes de ce document budgétaire et propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du Budget Principal 2024 dont les autorisations de dépenses et de recettes, s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 064 300,00 €
Recettes	1 064 300,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	566 880,00 €
Recettes	566 880,00 €
Soit un budget primitif Principal équilibré à	1 631 180,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,
D'ADOPTER les propositions du budget primitif du Budget Principal 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

A.JOLLY

Le Maire,

D.PHOENIX

